

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Assistante maternelle

L'assistante maternelle (ou assistant maternel) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui accueille des enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. L'accueil se fait à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles. La personne doit obligatoirement avoir été agréée par les services du département.

- [Contrat de travail et formalités d'embauche](#)
- [Temps de travail](#)
- [Congés](#)
- [Rémunération](#)
- [Rupture du contrat de travail](#)
- [Démission](#)

Questions – Réponses

- [Comment obtenir l'agrément ?](#)
- [Comment confier son enfant à une maison d'assistantes maternelles ?](#)
- [Agrément d'une assistante maternelle suspendu, modifié ou retiré : que faire ?](#)
- [Quels sont les différents congés auxquels a droit une assistante maternelle ?](#)
- [Un salarié du particulier employeur ou une assistante maternelle bénéficient-ils d'un suivi médical ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Particulier employeur : aide à domicile \(services à la personne\)](#)

Pour en savoir plus

- [Site officiel du particulier employeur et du salarié](#)
Source : Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss)
- [Portail des Dreets et des Deets](#)
Source : Ministère chargé du travail
- [Urssaf service Pajemploi](#)
Source : Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss)

Comment faire si...

J'ai besoin de faire garder mes enfants



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : [04 90 78 82 30](tel:0490788230)